

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 30 mars 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'aménagement aux terrains de tennis et à la mise en place d'un dépôt de matériel au parking près des terrains de tennis, à la « rue Millbich » à Troisvierges à partir du 6 avril 2021, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

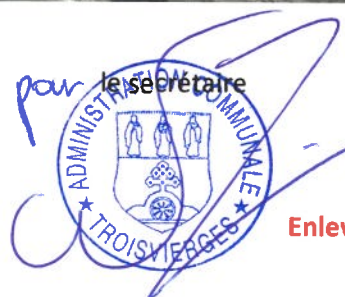
- **Le parking près des terrains de tennis à la « rue Millbich » à Troisvierges sera fermé partiellement comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, à partir de mardi 6 avril 2021 jusqu'à la fin des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »